



DECISION N° 2022 - 758

**Convention de mise à disposition**  
**Ville de PERPIGNAN / Association Fédération**  
**Sardaniste du Roussillon**  
**Maison pour Tous Firmin Bauby - 11 rue Nature**  
**Mairie de Quartier Est - 1 rue des Calanques**  
**PERPIGNAN**

Direction Mairies de Quartier et GRU  
Mairie Quartier EST

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,
- Considérant que la Fédération Sardaniste du Roussillon a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature et d'une salle polyvalente situé dans la Mairie de Quartier Est, 1 rue des Calanques.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Ville de PERPIGNAN met à disposition de la Fédération Sardaniste du Roussillon, une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature et à la Mairie de Quartier Est, 1 rue des Calanques à Perpignan pour des réunions.

**ARTICLE 2** : Cette convention est conclue pour le 10 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 et 22 octobre 2022 de 09h00 à 12h00, en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

**ARTICLE 3** : La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 18 AOUT 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20220818-159495-AU-1-1

Accusé reçu le : 18 AOUT 2022

Affiché le : 18 AOUT 2022

Mme Patricia FOURQUET, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

